

Inspection du fonctionnement du service de médiation de dettes – pièces justificatives

Le service d'inspection de la Direction de l'Action sociale effectue au minimum tous les deux ans un contrôle portant sur le fonctionnement et, si pertinent, le subventionnement du service de médiation de dettes.

Le contrôle est réalisé à trois niveaux :

- le personnel ;
- le fonctionnement du service ;
- la demande de subvention (si pertinent).

Le jour du contrôle, les documents repris ci-dessous devront être mis à la disposition du service d'inspection :

Concernant l'institution :

- Pour les A.S.B.L. : la composition du conseil d'administration selon la dernière parution au Moniteur Belge (veiller à la bonne application du Décret dit mixité destiné à promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration).

Le dossier actualisé de l'agrément contenant :

- les contrats d'emploi ;
- les actes de nomination ou conventions de collaboration juridique ;
- les attestations de formation spécialisée ;
- les diplômes d'études ;
- la décision de l'organe compétent de s'engager dans l'activité de médiation de dettes et de se conformer à la législation en vigueur.

Concernant le fonctionnement du service et ses activités :

- La composition de la commission de contrôle des comptes en co-gestion et les comptes-rendus des réunions de cette commission ;
- Les attestations de formation continuée du personnel (reprenant l'intitulé, la date et le nombre d'heures de formation) ;
- Si personnel administratif à disposition du SMD : Nom, Prénom, diplôme, statut et volume de travail.

Concernant les dossiers :

- La liste des __ __ dossiers renseignés dans votre demande de subvention ;
- Les dossiers individuels.

Concernant les Groupe d'Appui et de Prévention du Surendettement :

- Les attestations de participation aux interventions du Centre de référence ;
- Le calendrier des activités du GAPS ;
- La liste des présences pour chaque GAPS ;
- Les fiches pédagogiques des ateliers ou autres dispositifs s'il en existe.